



Séance du conseil communautaire en date du jeudi 21 octobre 2021 - 20h30

Date de la convocation : **jeudi 14 octobre 2021.**
Lieu de la réunion : **Salle du conseil - Hôtel communautaire – 31260 MANE**
Président : **François ARCANGELI, Président de la Communauté de communes**
Secrétaire de séance : **Raoul RASPEAU- Maire de SAINT-MARTORY.**

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), André CASTERAS (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich) et René ERTLEN (Touille),

Suppléants présents :

Véronique BUC (Saleich).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat) a donné procuration à Manuel ALCAIDE, Maryse MOURLAN (Montsaunès) a donné procuration à Philippe GIMENEZ, Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à François ARCANGELI, Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat) a donné procuration à Jean-Pierre DUPRAT.

Absents excusés :

Philippe SOUQUET (Cassagne), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Alain SERVAT (Encausse-les-Thermes), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre MARE (Francazal), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), David GARDELLE (Saint-Martory), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Xavier GOUSSE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Lilian VELASCO (Urau), David TAVASANI (Arnaud Guilhem), André FIDANZA (Le Fréchet), Benoît LARRIEU (Montsaunès) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

* * *

Monsieur le Président fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président indique qu'il remercie l'Ecomusée Cagire Pyrénées pour avoir remis un pot de gelée de pommes à chaque commune.

Monsieur Robert Martin Maire d'Estadens, indique que l'association travaille autour de la pomme et du jus de pommes. Des interventions ont eu lieu auprès des scolaires. Il souligne l'implication des membres de l'Ecomusée.

Monsieur Raoul Raspeau Maire de Saint-Martory, souhaite remercier l'Ecomusée pour son intervention à l'école de Saint-Martory. L'animation a été très appréciée.

Les membres du conseil communautaire saluent les actions de l'Ecomusée.

♣ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2021. Ce compte-rendu a été transmis par messagerie le jeudi 21 octobre 2021, aux mairies et aux délégués communautaires.

Monsieur Joël Massié 1^{er} adjoint à Beauchalot, indique qu'il n'était pas présent à cette séance mais souhaite apporter des précisions. Lors d'une commission ordures ménagères, il a été expliqué par le bureau d'études que la mise en place de la tarification incitative n'était pas opportune car non rentable. La commission en a déduit que les investissements engagés ne seront jamais récupérés.

Monsieur le Président lui répond que l'étude est encore en cours car il semble que les élus n'ont pas écarté la mise en place de cette tarification.

Monsieur Patrick Barés Vice-président en charge de la voirie, des ordures ménagères, des bâtiments et services techniques, explique que le cabinet conseil a fait remarquer que la mise en place de la tarification incitative, en continuant le mode de collecte actuel, n'était pas recevable. Il a préconisé de modifier le mode de collecte en passant au regroupement puis dans un second temps d'inciter à mieux trier. La technique qui sera utilisée pour y parvenir reste à fixer.

Monsieur le Président précise que la mise en place de la tarification incitative est impossible avec une collecte en sac. Il indique qu'à ce jour le bureau d'études poursuit sa mission de proposer des solutions pour inciter à mieux trier.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

♦ Vote : à la majorité moins une abstention, le procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2021 est validé.

♣ Proposition budgétaire 2022 pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Nombre		de suffrages exprimés	Délibération n°2021-10-01
de membres en exercice	de membres présents		
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet</u> : Propositions budgétaires 2022 pour le SAAD

Monsieur Jean-Pierre Duprat Vice-président en charge de la santé et des services à la personne, explique qu'il convient de proposer au Conseil départemental, car c'est lui qui finance, un budget annexe 2022 du SAAD. Actuellement ce service dénombre 270 bénéficiaires et 350 sur l'année. Le nombre d'agents est de 69 dont 61 aides à domicile et 8 administratifs.

Monsieur Duprat présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge de la santé et des services à la personne, indique qu'il convient de proposer un budget 2022 au Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

La proposition est la suivante :

SECTION D'EXPLOITATION – Vue d'ensemble

Dépenses	Proposé 2022
Total	2 498 050,00 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	30 725,08 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	198 900,00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 209 952,92 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	58 472, 00 €

Recettes	Proposé 2022
Total	2 498 050,00 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	-
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	2 108 000,00 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'Exploitation	390 050, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

Dépenses	Proposé 2022
Total	44 601,48 €
003 Excédent prévisionnel d'investissement	19 601,48 €
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	23 000, 00€

Recettes	Proposé 2022
Total	44 601,48 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 481,48 €
10 Dotation - FCTVA	4 600,00 €
28 Amortissements des immobilisations	5 520,00 €

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER** les propositions budgétaires 2022 budget SAAD comme présentées ci-dessus.

Monsieur Duprat apporte les précisions suivantes :

011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante.

Ce groupe représente les dépenses en matériel (blouses, masques, gants, sur-blouses, gel hydro alcoolique, désinfectant de surface). Les recommandations sanitaires applicables en 2022 n'étant pas connues à ce jour, la Communauté de communes a prévu un budget pour ce type de fournitures. Monsieur Duprat indique que la collectivité a travaillé avec ses prestataires pour faire diminuer les frais de télécommunication. En 2022, les dépenses de ce poste devraient être stables. Il précise que ce montant global de 198 900€ demeure un estimatif.

012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel.

Monsieur Duprat indique qu'il y a une légère augmentation des heures de prestations notamment au second semestre 2021. Il est prévu d'effectuer 85 000 heures en 2022. En 2021 le total sera entre 83 000 et 83 500 heures. Ainsi, il est nécessaire d'augmenter légèrement le nombre d'aides à domicile. Le plan de formation de tous les agents de ce service va être poursuivi et développé afin d'améliorer la qualité des prestations puis répondre aux attentes du nouveau dispositif d'évaluation des établissements, services sociaux et médico-sociaux. Les recettes de ce groupe devraient être revues à la hausse pour s'aligner sur les taux horaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Monsieur Duprat explique que le montant de ce groupe a diminué. Il a été demandé à la Communauté de communes de ne pas y inclure le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le moment. Celle-ci souhaite tout de même maintenir les groupes de parole et d'analyses des pratiques.

018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'Exploitation

Monsieur Duprat indique que ce montant de 390 050€ représente la part qui sera directement facturée aux bénéficiaires.

20 Immobilisations incorporelles

Monsieur Duprat explique que la Communauté de communes va acquérir un logiciel « Qualitéval » pour répondre aux exigences du dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux.

21 Immobilisations corporelles

Monsieur Duprat indique qu'afin de garantir la continuité du service des aides à domicile sur le secteur de Saint-Martory, il est prévu l'achat d'un véhicule électrique pour 16 000€ à 17 000€. Du mobilier sera acheté pour ranger et organiser les espaces réservés aux aides à domicile.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions.

Madame Joëlle Gaillard 1^{ère} adjointe à Cassagne demande si la location d'un véhicule électrique n'est pas plus intéressante que l'achat.

Monsieur le Président lui répond que l'achat permet de récupérer la TVA.

Monsieur Duprat indique que la location pourra être étudiée.

Monsieur le Président propose aux délégués de se prononcer s'ils n'ont pas de question.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les propositions budgétaires 2022 budget SAAD comme présentées ci-dessus.

♣ Proposition budgétaire 2022 pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Nombre			Délibération
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	n°2021-10-02
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Propositions budgétaires 2022 pour le SSIAD

Monsieur Duprat présente le projet de délibération ci-dessous. Il précise que le financeur est l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Elle autorise le service à fonctionner avec 37 lits. Les patients sont pris en charge par 11 aides-soignantes.

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge de la santé et des services à la personne, indique qu'il convient de proposer un budget 2022 l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

La proposition est la suivante :

SECTION D'EXPLOITATION – Vue d'ensemble

Dépenses	Proposé 2022
Total	679 669,67 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	151 820,00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	476 293,00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	32 290,00 €

Recettes	Proposé
Total	679 669,67 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	677 619,67 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'Exploitation	2 050,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

Dépenses	Proposé
Total	23 427,96 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 927,96 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	-
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	19 000, 00 €

Recettes	Proposé
Total	23 427,96 €
10 Dotation - FCTVA	4 100,00 €
13 Subventions d'investissement	11 327,96 €
28 Amortissements des immobilisations	5 520,00 €

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER** les propositions budgétaires 2022 budget SSIAD comme présentées ci-dessus.

Monsieur Duprat apporte les précisions suivantes :

011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante.

Monsieur Duprat indique que ce groupe comprend les soins effectués par les infirmiers libéraux. Ce montant reste élevé si on le compare à la dotation que devrait verser l'ARS. En 2020 la Communauté de communes n'a pas bénéficié de crédits non reconductibles pour venir combler cette différence. Cela a entraîné un déficit du service. Nous entamons une démarche d'analyse de ces frais afin d'essayer de les maîtriser.

012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel.

Le service compte précisément 9.44 équivalents temps plein d'aides-soignantes. Monsieur Duprat précise que ce groupe a augmenté suite à une hausse des taux de cotisations.

016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure.

Monsieur Duprat explique que le montant de ce groupe a diminué car le logiciel de soins a été acheté en 2021. En 2022, les seules mesures nouvelles seront la formation des agents et l'achat de nouvelles tenues pour les aides-soignantes.

20 Immobilisations incorporelles.

Monsieur Duprat indique que la licence « Qualitéval » va également être achetée pour le SSIAD.

21 Immobilisations corporelles.

Un véhicule électrique 16 000€ va être acheté pour remplacer le véhicule le plus ancien du parc automobile. Deux postes informatiques vont être acquis pour que les aides-soignantes réalisent leurs transmissions.

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires de se prononcer s'ils n'ont pas de question.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les propositions budgétaires 2022 budget SSIAD comme présentées ci-dessus.

♣ Etude hydrogène.

Nombre			Délibération n°2021-10-03
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet</u> : Etude hydrogène.

Monsieur le Président explique qu'à l'horizon 2023, la ligne ferroviaire entre Gourdan Polignan et Bagnères de Luchon va rouvrir. Elle sera équipée d'une motrice à hydrogène. Ce sera la première en France sur le réseau ferré. A ce titre, les Communautés de communes réunies au sein de Territoire d'Industrie (Pyrénées Haut Garonnaises, Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges, Plateau de Lannemezan et Neste Barousse) ont décidé de travailler sur une étude sur l'utilisation de l'hydrogène sur le territoire. Le chef de file est la Communauté de communes Pyrénées Haut

Garonnaises. Monsieur le Président précise que la part restant à la charge de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat est de 1 511€.

La proposition d'offre de l'AREC repris en « Annexe 1 » de ce compte-rendu a été transmise aux délégués avant la séance.

Monsieur le Président invite les délégués à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous s'ils n'ont pas de question.

Monsieur le Président expose que la réouverture de la ligne ferroviaire Gourdan-Polignan / Luchon à l'horizon 2023 s'accompagnera de la mise en service d'un train à hydrogène.

Dans ce contexte, la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises propose aux EPCI de Territoire d'Industrie de s'associer à une étude sur les autres applications susceptibles d'utiliser l'hydrogène sur le territoire Comminges-Nestes.

Cette étude sera réalisée par l'AREC pour un coût de 35 275 € HT, avec des subventions attendues de l'Etat et de la Région.

Il est proposé que la communauté de communes Cagire Garonne Salat participe au financement à hauteur de 1 511 € par convention à intervenir avec la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

DECISION PROPOSEE :

PARTICIPER financièrement dans les conditions présentées à l'étude proposée par la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

AUTORISER le président à signer les documents nécessaires.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- *DE PARTICIPER financièrement dans les conditions présentées à l'étude proposée par la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.*
- *D'AUTORISER le président à signer les documents nécessaires.*

Monsieur Le Président invite les délégués à participer aux Hydrogéniales qui auront lieu le samedi 23 octobre 2021 dès 8h30 au départ de Gourdan-Polignan. Cette journée porte sur une sensibilisation aux usages de l'hydrogène.

♣ Prime COVID pour les secrétaires médicales.

Nombre			Délibération n°2021-10-04
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	
Objet : Prime COVID pour les secrétaires médicales.			

Monsieur Duprat présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge de la santé et des services à la personne, expose que dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Salies-du-Salat l'ARS a versé à la Maison de Santé de Saint-Martory une dotation de 21 061.36 € pour les frais engagés dans les trois structures coordonnées de Salies, Saint Martory et Aurignac.

Dans ce cadre, une prime a été prévue pour les secrétaires médicales des trois structures, dont 1 500 € pour celles de Salies-du-Salat.

Il est proposé de conventionner avec la Maison de Santé de Saint Martory pour permettre le reversement de cette somme de 1 500 € à la communauté de communes, employeur des secrétaires médicales, pour permettre de leur reverser cette somme par le biais d'une prime exceptionnelle.

DECISION PROPOSEE :

- **AUTORISER** le conventionnement avec la Maison de Santé de Saint Martory afin de permettre le reversement de cette somme aux secrétaires médicales.
- **AUTORISER** le président à signer la convention à intervenir.

Madame Claire Le Gal Directrice Générale des Services, explique que l'ARS a décidé que le portage administratif du centre de vaccination serait fait par la maison de santé de Saint-Martory qui a perçu 21 000€. Les médecins de Saint-Martory et de Salies du Salat ont convenu que la vaccination ne se déroulerait qu'à Salies-du-Salat. Une partie de la dotation de 21 000€ sert à dédommager les secrétaires médicales pour le surcroît de travail qui en a découlé. Ainsi, 1 500€ vont être versés à la maison médicale de Salies-du-Salat pour gratifier les assistantes administratives. La part qui reste : 19 500€ (21 000€ - 1 500€) a servi à acheter du matériel (gants, blouses...).

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions et leur propose de se prononcer.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- *D'AUTORISER le conventionnement avec la Maison de Santé de Saint Martory afin de permettre le reversement de cette somme aux secrétaires médicales.*
- *D'AUTORISER le président à signer la convention à intervenir*

♣ **Convention de prestation de service avec le syndicat des écoles des Trois Vallées.**

Nombre			Délibération n°2021-10-05
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet</u> : Convention de prestation de service avec le Syndicat des Ecoles des Trois Vallées.

Madame Corinne Ortet Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, présente le projet de délibération ci-dessous. Elle précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 la Communauté de communes exercera la compétence périscolaire sur ce site. Le projet de convention repris en « Annexe 2 » de ce compte-rendu a été transmis aux délégués avant la séance.

Madame Ortet présente le projet de délibération ci-dessous :

Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, expose qu'un agent communautaire est mis à disposition du Syndicat des écoles des Trois Vallées pour des fonctions d'animateur périscolaire sur le site d'Estadens, à hauteur de 7 heures hebdomadaires, de septembre à fin décembre 2021.

Il est proposé d'établir une convention à cet effet pour confirmer cette mise à disposition et permettre le remboursement de la quotité horaire.

DECISION PROPOSEE :

- **ADOPTER** la convention telle que placée en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISER** le président à signer la convention et les documents annexes nécessaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer si elle n'a pas de question.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- *D'ADOPTER la convention telle que placée en annexe de la présente délibération.*
- *D'AUTORISER le président à signer la convention et les documents annexes nécessaires.*

♣ Ajustement de la demande de subvention pour les travaux à la Maison Médicale de Salies-du-Salat.

Nombre			Délibération n°2021-10-06
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 7 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Ajustement de la demande de subvention pour les travaux à la Maison médicale de Salies-du-Salat.

Monsieur Duprat explique que finalement le montant de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est supérieur aux prévisions. Il était initialement de 10 000€ puis est passé à 12 000€ et est de 18 832€ actuellement. Ainsi, il convient de réajuster la demande d'aide en tenant compte des devis actualisés.

Monsieur Duprat présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge de la santé et des services à la personne, rappelle que lors du conseil communautaire du 23 septembre dernier, une demande de subvention DETR avait été approuvée pour des travaux à la maison médicale de Salies-du-Salat.

Compte tenu des enveloppes disponibles au titre de la DETR 2021, une subvention supérieure peut être sollicitée, permettant d'intégrer un réajustement des coûts avec des devis actualisés.

Ainsi, le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux intérieurs	37 348.14	Conseil Départemental	13 449.79
Maîtrise d'œuvre	3 734.81	DETR - Etat	18 832.00
Borne électrique	9 338.00	Autofinancement	18 139.16
Total	50 420.95	Total	50 420.95

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER** le projet tel que présenté avec des travaux à hauteur de 50 420.95 €.
- **APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISER** le Président à faire les demandes de subventions correspondantes.

Monsieur Duprat fait remarquer le montant global des aides est de 32 281.79€ soit 78.58% des travaux intérieurs et de maîtrise d'œuvre. Les travaux intérieurs vont permettre de rendre plus confidentiel l'accueil des patients au secrétariat et de créer un cabinet supplémentaire.

Madame Josette Arjo 1^{ère} adjointe à Marsoulas, fait remarquer que le montant des travaux a augmenté de 6 000€ depuis la précédente demande de DETR.

Monsieur le Président lui répond que l'architecte a fait réviser les devis des entreprises.

Monsieur Massié fait remarquer que le tableau présenté ne montre pas un projet subventionné à 78.5% mais à 64%.

Monsieur Duprat explique que la borne électrique n'est pas comprise dans les équipements subventionnés.

Madame Le Gal lui répond que la Communauté de communes ne peut pas bénéficier d'une aide pour son acquisition.

Monsieur Duprat indique que son installation va être discutée.

Monsieur Massié fait remarquer que lors de l'élaboration du budget, il avait été décidé de ne réaliser que les investissements subventionnés à 80%. Il indique la borne électrique ne devrait donc pas être posée.

Monsieur le Président lui répond que les médecins la demandent. Il va être discuté avec eux de son installation. Il pense qu'il est judicieux de faciliter l'exercice de leur profession face à la pénurie de praticiens.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer s'il n'y a pas de remarque.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- *D'APPROUVER le projet tel que présenté avec des travaux à hauteur de 50 420.95 €.*
- *D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus.*
- *D'AUTORISER le Président à faire les demandes de subventions correspondantes.*

♣ **Avenant à la convention avec Saint-Médard pour la cuisine.**

Nombre			Délibération n°2021-10-07
de membres en exercice 70	de membres présents 50 + 7 procurations	de suffrages exprimés Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet</u> : Avenant à la convention avec Saint-Médard pour la cuisine.

Madame Ortet présente le projet de délibération ci-dessous :

Depuis 2012 un Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, expose qu'il existe une convention entre la communauté de communes et la Mairie de Saint-Médard pour la mise à disposition des locaux de l'ALSH de Saint-Médard « Clos de Césame », incluant la cuisine.

La commune de Saint Médard a confié à un prestataire privé cette cuisine pour la réalisation des repas des cantines scolaires de Saint Médard, Castillon de Saint-Martory et Beauchalot.

Il convient donc d'enlever par avenant à la convention des locaux cet espace de cuisine.

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER** la modification.
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la convention.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer si elle n'a pas de question.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification.

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention.

♣ Questions diverses.

● Conseil communautaire.

Monsieur le Président explique que le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 18 novembre 2021 à 20h30 en présentiel.

● Plateforme de dépôt des déchets verts.

Monsieur Jean-Bernard Portet Maire de Roquefort-sur-Garonne, indique qu'il déplore que les agents communaux n'aient plus accès à la plateforme de dépôt des déchets verts. Il indique que les salariés de sa commune font de leur mieux pour ne pas y verser des plastiques et gravats.

Maintenant ils doivent décharger le camion benne manuellement depuis le quai de la déchetterie, cela leur prend du temps. Monsieur Portet indique qu'il ne comprend pas pourquoi les communes sont pénalisées ainsi.

Monsieur le Président lui répond que des plastiques ont été retrouvés parmi les déchets verts. Ces derniers sont broyés puis épandus par les agriculteurs dans les champs. Monsieur Le Président indique qu'il ne peut pas être éparpillé des morceaux de plastique.

Monsieur Barés indique que la Communauté de communes comprend la gêne occasionnée, mais elle ne peut pas fournir aux agriculteurs du broyat impur.

Monsieur Portet regrette que les agents des communes qui font des efforts lors de la collecte des déchets soient considérés comme les usagers. Il pense que des contrôles devraient être mis en place.

Monsieur Barés lui répond qu'avant l'ouverture de cette plateforme, les déchets verts étaient vidés depuis le quai dans les containers. Le gardien de la déchetterie contrôlait.

Monsieur le Président propose que la réouverture de cette plateforme soit discutée au sein des services techniques.

Monsieur Raspeau indique qu'il a été surpris de la fermeture de cette plateforme. Il indique que pour des raisons de sécurité, les agents communaux ne peuvent pas benner le camion depuis le quai, le déchargement est chronophage.

● Annuaire des associations.

Monsieur Portet fait remarquer qu'à la fin de l'annuaire des associations, on retrouve une page listant les médecins, infirmiers libéraux et autres professionnels du secteur paramédical. Il fait remarquer que la liste n'est pas à jour et qu'ils n'ont aucun lien avec les associations.

Madame Marie-Christine Llorens Vice-présidente en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine, indique que l'annuaire des associations comprend des pages « pratiques et numéros utiles ». Tous les professionnels ont été contactés, seuls certains ont voulu y figurer.

Cet annuaire va être mis à jour chaque année par l'office de tourisme. La version actuelle est une réimpression de celle de 2020. Les coordonnées des professionnels qui n'exercent plus seront retirées.

Madame Gaillard indique que des communes ne figurent pas sur ce livret.

Monsieur le Président lui répond que ce sont les communes qui n'ont pas donné suite à l'office de tourisme.

● Centre de santé d'Aspet.

Monsieur Jean-Benoit Abadie Maire de Cazaunous, demande quel est le bilan après l'ouverture du centre de santé d'Aspet. Il indique qu'il a discuté avec les médecins, ils semblaient agacés.

Monsieur le Président lui rappelle que les médecins du centre de santé d'Aspet sont depuis le 1^{er} octobre 2021 des fonctionnaires. Ils sont ainsi soumis à un droit de réserve.

Dès l'ouverture la patientèle s'est précipitée au centre de santé pour avoir des rendez-vous. Il y a eu un afflux de personnes, le secrétariat a été débordé. Le standard téléphonique a été saturé.

Des problèmes techniques et informatiques ont dû être résolus. Des améliorations vont être faites. Ces premières semaines de fonctionnement ont été sous tension tant pour les médecins, le secrétariat que la patientèle.

Les services de la Communauté de communes ont été mobilisés : Madame Le Gal pour permettre l'ouverture du centre et son fonctionnement, le service informatique pour que les données soient transmises et enregistrées, les services techniques pour aménager les locaux et espaces extérieurs.

Madame Gaillard demande combien de médecins exercent dans ce centre de santé.

Monsieur le Président lui répond que trois médecins ont été embauchés au 1^{er} octobre dont deux médecins libéraux du secteur d'Aspet. Cette équipe est renforcée par des remplaçants. Au 1^{er} novembre 2021 deux jeunes diplômés devraient venir exercer. Le nombre passera alors à 5 praticiens.

Monsieur le Président explique qu'à la maison médicale de Salies-du-Salat, 5 médecins libéraux exercent mais pas à temps complet. 1 médecin supplémentaire, salarié ou libéral, devrait s'installer début 2022.

Monsieur Duprat fait remarquer que la Région Occitanie va créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sur la santé. Elle espère recruter 200 médecins et prendre en charge des centres de santé.

Monsieur le Président indique que le principe d'adhésion au GIP devrait être débattu au conseil communautaire du mois de novembre 2021.

Madame Gaillard demande quels avantages procure l'adhésion à un GIP.

Monsieur Duprat lui répond que la Région peut salarier des médecins et créer des centres de santé dans les desserts médicaux.

Monsieur le Président indique que le GIP pourrait reprendre la gestion du centre de santé d'Aspet. Cela dégagerait la Communauté de communes de la gestion du personnel et d'une partie du déficit d'exploitation prévisionnel.

Monsieur Duprat fait remarquer que si le GIP salarie les médecins, les rémunérations seront identiques. Cela évitera la surenchère entre les différents centres portés par des communes ou les EPCI.

Monsieur Massié fait remarquer qu'en créant un centre de santé, la Communauté de communes s'est exposée à des demandes, de la part des médecins, de réévaluation de leur rémunération et de passer du statut de libéral à celui de salarié.

Monsieur Duprat indique que les rémunérations fixées initialement n'ont pas été revues à la hausse. Il ajoute que la télémédecine se pratique de plus en plus. Une assistante reçoit les patients et transmet les informations aux médecins qui généralement exercent dans des grands pôles.

Monsieur Jean-Luc Picard Maire de Beauchalot, demande si un nouveau dermatologue est installé à Saint-Gaudens.

Monsieur le Président lui répond par la négative et indique que la Communauté de communes devait verser une commission à un cabinet, s'il trouvait un praticien. Actuellement elle n'a rien payé, aucun fonds n'est appelé.

• **Bornes de recharges électriques.**

Madame Gaillard demande si le SDEHG a été contacté pour la pose de la borne à la maison médicale de Salies-du-Salat.

Monsieur Raspeau lui répond que le SDEHG ne peut poser des bornes que sur le domaine public. Le parking de la maison médicale est privé.

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes n'a pas encore pris la décision d'installer la borne car elle doit l'autofinancer à 100%.

Monsieur le Président précise que les médecins comme le public, paieront le rechargement de leur véhicule.

Monsieur Raspeau indique qu'il serait probablement judicieux d'installer simultanément une borne électrique aux trois structures médicales afin de négocier les prix.

Monsieur le Président lui répond qu'il sera installé une borne au centre de santé d'Aspet car les médecins vont disposer d'un véhicule de fonction électrique.

● **Projet de loi « Sempastous ».**

Monsieur Raymond Joubé Maire de Belbeze-en-Comminges indique qu'il souhaite revenir sur l'assemblée générale de l'Association des Maires de France.

Lors de son discours d'ouverture, le Président Oberti a évoqué le bien vivre ensemble entre la population rurale et la population urbaine qui vient s'installer à la campagne.

Le thème a ensuite été repris par le Maire de Toulouse qui approvisionne ses cantines scolaires avec des produits frais commingeois. Le Président Méric a souligné que le Conseil Départemental soutenait l'agriculture et Monsieur le Préfet a évoqué la cabanisation puis les difficultés rencontrées parfois pour l'obtention de certificats d'urbanisme. Monsieur Joubé indique qu'il s'est donc permis d'interpeller les Sénateurs car le 03 novembre prochain, ils seront appelés à se prononcer sur la loi foncière « Sempastous ». Celle-ci agrandit le champ d'intervention des SAFER notamment dans l'accès aux terres agricoles via le marché sociétaire.

La séance est levée à 22h00.

Annexe 1.





L'hydrogène à l'échelle européenne

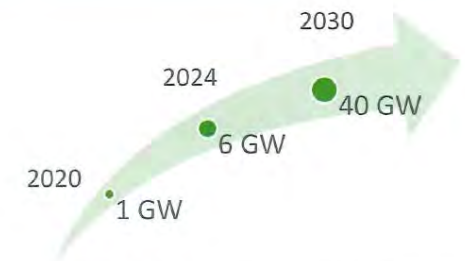
L'Europe a lancé en juillet 2020 l'« Alliance européenne pour l'hydrogène propre ».



L'alliance est composée d'industriels, d'autorités publiques, et d'autres parties prenantes.

La Région Occitanie est membre de l'alliance.

Elle a pour objectif d'établir un programme d'investissement sur la filière pour le développement de capacité de production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables.



Objectifs d'évolution de la capacité d'électrolyse installée à l'échelle européenne

3



L'hydrogène à l'échelle nationale

La France a présenté en septembre 2020 sa stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France. Ces annonces font suite au plan hydrogène déployé dès 2018.

Une stratégie de 7 milliards d'euros d'ici 2030 avec 3 priorités

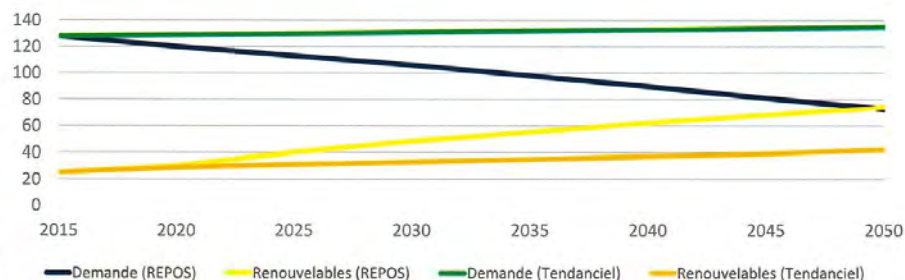
Première priorité : décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse

Deuxième priorité : développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné

Troisième priorité : soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain

La France se fixe ainsi un objectif de 6,5 GW d'électrolyseurs installés en 2030 pour un volume d'environ 1,5 milliards d'euros de cette stratégie.

L'Occitanie, une région à énergie positive (REPOS)



Consommation
d'énergie
par habitant **÷2**

Production
d'énergie
Renouvelable **x3**

Plan Hydrogène de la Région

La Région Occitanie a décidé de lancer son Plan Hydrogène Vert, doté de 150 M€ sur la période 2019-2030 et qui pourra générer 1 Md d'€ d'investissement.

Il permet à la Région d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène et ainsi d'assurer son leadership, tant au niveau national qu'europpéen.

Il repose sur une vision intégrée de la filière, de la production à la distribution, aux usages.

AAP « Territoires H2 d'Occitanie »

Lancement d'un appel à projet régional « Territoires H2 d'Occitanie » à destination des collectivités et des entreprises afin de favoriser l'émergence d'écosystèmes territoriaux pilotes.

Cet appel à projet est lancé en partenariat avec l'ADEME qui propose également un appel à projet similaire « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène ». La synergie et la complémentarité des aides régionales et de l'ADEME sont fortement encouragées

Contexte régional- Enjeux et constat

L'hydrogène dans le programme REPOS

Hydrogène

L'hydrogène vert, c'est-à-dire d'origine renouvelable et décarbonée, peut être utilisé de quatre manières complémentaires :

- dans certains procédés industriels (fours),
- directement dans des véhicules électriques à hydrogène (VE-H), ce vecteur énergétique étant adapté pour des usages intensifs et, plutôt, dans un premier temps pour des flottes captives (bus, camions, trains),
- par injection directe dans le réseau de gaz, l'hydrogène se mélangeant alors avec le gaz contenu dans le réseau (essentiellement du méthane). Des expériences sont en cours

pour évaluer les impacts de l'incorporation d'hydrogène à la fois sur la distribution et l'utilisation.
Le taux actuel de 6% pourrait être porté à 20%.

- enfin il est possible de transformer cet hydrogène en méthane par une réaction dite de méthanation, ce qui permet d'obtenir en complément de la voie biologique (méthanisation) un méthane d'origine renouvelable.

Dans le scénario REPOS, l'énergie électrique nécessaire à la production d'hydrogène a été évaluée en 2050 à l'équivalent de 30% de la production annuelle éolienne terrestre, marine et photovoltaïque.

Contexte régional– Enjeux et constat

- 1^{er} AAP : **HYPOR** (Toulouse) et **Montpellier Horizon Hydrogène** retenus
- 2^{ème} AAP: **OccHyTarn** retenu
- 3^{ème} AAP : Candidatures **HYPOR** (Tarbes) et **HYDOCC**



Pour accompagner tous ces projets, il y a besoin de comprendre tous les guichets de financement et leur comptabilité entre eux afin de les communiquer aux porteurs de projet.

AREC – Expertise hydrogène

Expertise Projet	Hypor <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'écosystèmes H2 en milieu aéroportuaires et ses environs • 3 projets en cours de déploiement <ul style="list-style-type: none"> ○ Aéroport Blagnac (2021) ○ Aéroport Tarbes (2022) ○ Dépôt Tisseo Toulouse (2023) • Projet en partenariat avec ENGIE 	Hyd'Occ <ul style="list-style-type: none"> • Electrolyseur de 50 MW à Port la Nouvelle 4.500 tonnes/an à terme • Distribution de l'hydrogène sur site et dans un rayon de 200 km • Mise en service pour 2023-2024 • Projet en partenariat avec Qair 	Occ'HyTarn <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour l'AAP H2 ADEME/Région • Projet rattaché au Corridor H2 • Déploiement de 2 stations de production et distribution (600 et 1200 kg/jour) • Mise en service pour 2023
	Accompagnement des acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la Région et de HyDeO dans leurs travaux sur l'hydrogène • Pôle d'expertise technico économique de la Région et ses agences 	Etudes technico-économique <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études stratégiques, techniques, financières et juridiques pour le territoire • Accompagnement dans la préparation de dossiers de demande de subvention 	GENVIA <ul style="list-style-type: none"> • Giga-Factory pour produire des électrolyseurs haute températures • Electrolyseurs hauts-rendement (>90%) • Mise en service pour 2021-2022 • Projet en partenariat avec le CEA, Schlumberger, Vinci et Vicat

Partie 1
Contexte, enjeux

Partie 2
**Compréhension du besoin et
intervention de l'AREC**

Partie 3
Démarche et proposition de valeur

Partie 4
Planning et proposition financière

Perception des attentes par l'AREC

De l'expression des besoins et des échanges avec la CCPHG, l'étude doit clairement identifier :

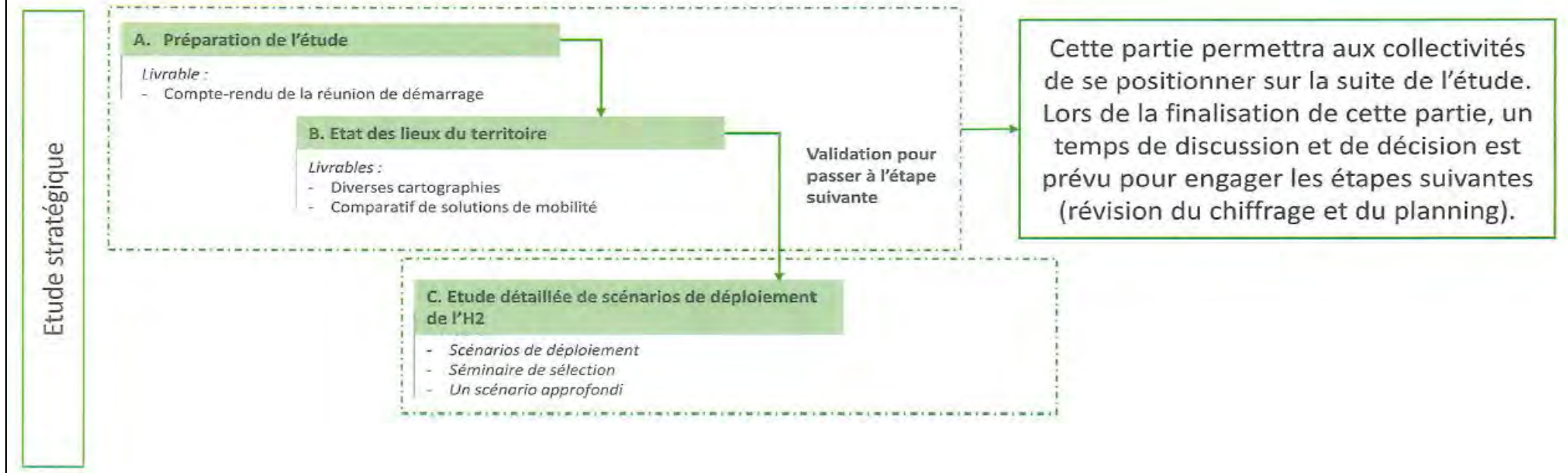
- Les usages de l'hydrogène et leur localisation
- La pertinence d'une production locale, le type de production et le dimensionnement
- La logistique associée
- Le déploiement de l'écosystème
- Le plan d'actions associé
- La planification du déploiement et le modèle économique associé à court, moyen et long termes

La version de l'OS proposée se structure en 3 phases fermes + 2 phases conditionnelles:

- Préparation de l'étude ;
- Etat des lieux du territoire;
- Etude détaillée de scénarios de déploiement de l'H2
- Elaboration d'un projet pilote
- Accompagnement à la réalisation du projet pilote

Ces 5 phases pourront être mobilisées progressivement, après validation par la CCPHG en réunion de suivi.

Phasage de la mission



L'équipe AREC mobilisée



Audrey VIALA

Chef de projets territoriaux - Transition Energétique
Direction Stratégie Energétique Territoriale - AREC Occitanie

Mob : 06 72 35 53 36
Audrey.viala@arec-occitanie.fr

[CV en ligne](#)



Serge MEYBLUM

Chargé de projet innovation
Direction Développement Innovation Participation - AREC Occitanie

Mob : 06 49 44 31 34
Serge.meyblum@arec-occitanie.fr

[CV en ligne](#)



Philomène DESJONQUERES

Chargée d'Études Énergie
Direction Développement Innovation Participation - AREC Occitanie

Mob : 06 32 80 91 01

Philomene.desjonquieres@arec-occitanie.fr

[CV en ligne](#)



Claire RUSCASSIE

Responsable activité territoires et transition
Direction Stratégie Énergétique Territoriale - AREC Occitanie

Mob : 06 70 75 21 36

Claire.ruscassie@arec-occitanie.fr

[CV en ligne](#)



Alexandre STAUB

Chef de projets territoriaux - Mobilité
Direction Stratégie Énergétique Territoriale - AREC Occitanie

Mob : 05 34 31 97 26

Alexandre.staub@arec-occitanie.fr

[CV en ligne](#)



Gaëlle LUNEAU

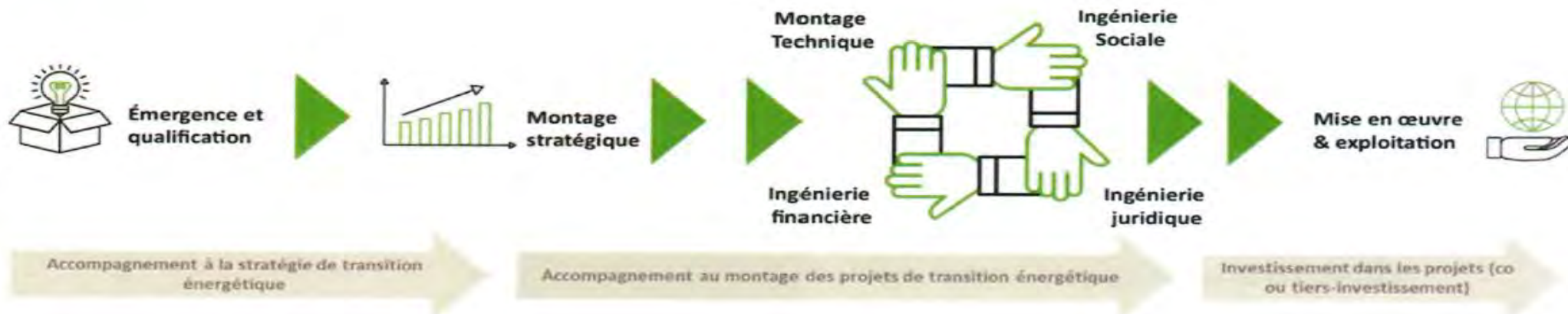
Chef de projets territoriaux – Expertise données
Direction Stratégie Énergétique Territoriale - AREC Occitanie

Mob : 05 62 72 71 11

Gaëlle.luneau@arec-occitanie.fr



Les missions de l'AREC



Accompagner les acteurs des territoires de l'idée jusqu'à la réalisation et l'exploitation de leur projet de transition énergétique et climatique.

Partie 1
Contexte, enjeux

Partie 2
Compréhension du besoin et
intervention de l'AREC

Partie 3
Démarche et proposition de valeur

Partie 4
Planning et proposition financière

Phasage de la mission

Étude stratégique

A. Préparation de l'étude

Livrable :

- Compte-rendu de la réunion de démarrage

B. Etat des lieux du territoire

Livrables :

- Diverses cartographies
- Comparatif de solutions de mobilité

Validation pour
passer à l'étape
suivante

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2

Livrables :

- Scénarios de déploiement
- Séminaire de sélection
- Un scénario approfondi

Déroulé de la mission

Préparation et lancement de la mission

A. Préparation de l'étude

B. État des lieux du territoire

Objectifs

Cibler avec précision les attentes de la CCPHG à l'occasion d'une réunion de lancement :

Étapes identifiées pour la bonne réalisation de l'objectif :

- Recueillir les informations et les éléments de contexte nécessaires au bon déroulement de la mission
- Avoir une compréhension commune des objectifs de la mission ;
- S'accorder sur l'approche à adopter, sur le calendrier projet et sur les livrables attendus ;
- Partager les contacts et données utiles nécessaires à la réalisation du projet ;
- Discuter et valider les contacts pour les entretiens de l'étape 2 ;
- Préparer la liste des contacts pertinents à intégrer aux discussions pour identifier avec précisions les potentiels usages (lignes de bus, kilométrages journaliers et annuels, volume d'hydrogène consommé par les industriels, ...)

Calendrier

Septembre 2021

Livrables

- Compte-rendu de la réunion de démarrage

Phasage de la mission

A. Préparation de l'étude

Livrable :

- Compte-rendu de la réunion de démarrage

B. État des lieux du territoire

Livrables :

- Diverses cartographies
- Comparatif de solutions de mobilité

Validation pour
passer à l'étape
suivante

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2

Livrables :

- Scénarios de déploiement
- Séminaire de sélection
- Un scénario approfondi

Étude stratégique



Déroulé de la mission

Etat des lieux du territoire

B. État des lieux du territoire

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2

Objectifs

Réaliser un état des lieux du territoire afin :

- 1) d'identifier les acteurs susceptibles de participer à la production, au transport, à la distribution ou aux usages d'hydrogène vert sur le territoire
- 2) d'identifier les capacités et moyens de production d'EnR sur le territoire, pour une production d'hydrogène verte et locale
- 3) d'identifier les potentiels usages hydrogène actuels
- 4) de fournir des éléments de premier ordre pour un argumentaire pro-H2

Etapas identifiées pour la bonne réalisation de l'objectif :

- Récupérer auprès de la CCPHG les données nécessaires à la bonne réalisation de cette mission
- Proposer une analyse critique des éléments répertoriés par la CCPHG : cohérence des projets entre eux, complémentarité et recouvrements éventuels, manques, pistes de développement en vue de renforcer les projets et leur modèle économique
- Entretiens avec les potentiels utilisateurs
- Faire un bilan à l'échelle du territoire

Calendrier

Décembre 2021

Livrables

- Diverses cartographies (acteurs, capacités et moyens de production, usages)
- Comparatif de solutions de mobilité entre solutions H2 et solutions diesel, électrique ou GNV



Déroulé de la mission

Etat des lieux du territoire – lien avec cahier des charges de CCPHG

Inclus dans livrable

Exclus des livrables

Objectif: identifier le potentiel du territoire autour de cette filière

A.Introduction à l'étude

D'un inventaire des acteurs de l'énergie et des personnes (doc excel contact)

B.MOYENS DE PRODUCTION - inventaires

1. D'une cartographie de la production d'énergie locale renouvelable, **non renouvelable et approvisionnement hors EnR**
2. Une cartographie des différents maillages de sites de production d'électricité à partir d'énergies « renouvelables » après état des lieux des initiatives en cours ou en préparation
3. **Maillage des utilités (point d'eau, branchement électrique, distance entre poste source ...)**

C.USAGES – inventaires + perspectives

1. Une cartographie précise des usages (mobilité, industrie) et par secteur géographique **+ les projets H2 en cours sur le territoire et limitrophes?**
2. Une cartographie des potentiels utilisateurs disposant de parcs de véhicules significatifs susceptibles de devenir des partenaires de la démarche et d'industriels potentiellement utilisateurs d'hydrogène.

3. D'une synthèse de la typologie des véhicules hydrogène existants sur le marché ou en fin de développement mobilisables sur les écosystèmes envisagés, le délai de disponibilité, leurs coûts d'investissement, et coûts de maintenance...

D.USAGES - acculturation

1. Réaliser un comparatif détaillé des coûts d'acquisition entre des véhicules fonctionnant à l'hydrogène et des véhicules fonctionnant au diesel, ou à l'électrique, ou GNV
2. Développement d'un argumentaire de sensibilisation à destination des prospects utilisateurs de l'hydrogène (bénéfices – économique, environnement, ...)
3. Fournir un argumentaire justifiant le choix d'un véhicule à l'H2 eu lieu d'un autre carburant,

Moyens : entretiens avec les utilisateurs potentiels (entreprises, structures de santé, syndicats intercommunaux, autres filières...)

Méthode : Cette analyse permettra d'identifier au maximum une dizaine de « zones types ».

Livrables : Prévoir plusieurs livrables , en format numérique dont **une synthèse publique**.



Déroulé de la mission

Etat des lieux du territoire

Documents nécessaires à l'étude :

A.Introduction à l'étude

AREC: Création tableau
CCPHG : Remplissage du tableau avec contacts

B.MOYENS DE PRODUCTION - inventaires

CCPHG : liste des projets EnR en production et en développement : type d'énergie, puissance, localisation, production si possible, date de fin de contractualisation, opérateur

C.USAGES – inventaires + perspectives

CCPHG : - tableau avec les contacts pour entretiens
- données sur les mobilités avec distinction parc en régie et parc via prestataire (préciser qui est le prestataire dans ce cas et contact associé) – BOM, Bus, VHL...
- données sur la ligne ferroviaire : contacts pour récupérer les informations techniques (fréquence de passage, kilométrage du parcours et nombre de km parcourus par jour)

D.USAGES - acculturation

CCPHG: pas d'informations nécessaires

Phasage de la mission

Etude stratégique

A. Préparation de l'étude

Livrable :

- Compte-rendu de la réunion de démarrage

B. Etat des lieux du territoire

Livrables :

- Diverses cartographies
- Comparatif de solutions de mobilité

Validation pour
passer à l'étape
suivante

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2

Livrables :

- Scénarios de déploiement
- Séminaire de sélection
- Un scénario approfondi

Déroulé de la mission

Etude de scénarios de déploiement de l'H2

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2

Objectifs

Construire des scénarios de déploiement de l'H2 sur le territoire et approfondir l'un d'entre eux jugé le plus pertinent. Pour chacun :

- 1) Identifier les technologies de production d'hydrogène pertinentes pour le territoire
- 2) Définir les usages cibles sur le territoire et les mettre en perspective sur une échelle de temps (phase d'amorçage, phase de consolidation de l'écosystème, phase de généralisation)
- 3) Construire deux analyses économique et environnementale.

Décliner le scénario approfondi en projets structurants et sélectionner un projet pilote emblématique du scénario identifié.

Etapas identifiées pour la bonne réalisation de l'objectif :

- Prospection auprès des entreprises et des acteurs publics
- Analyse prospective

Calendrier

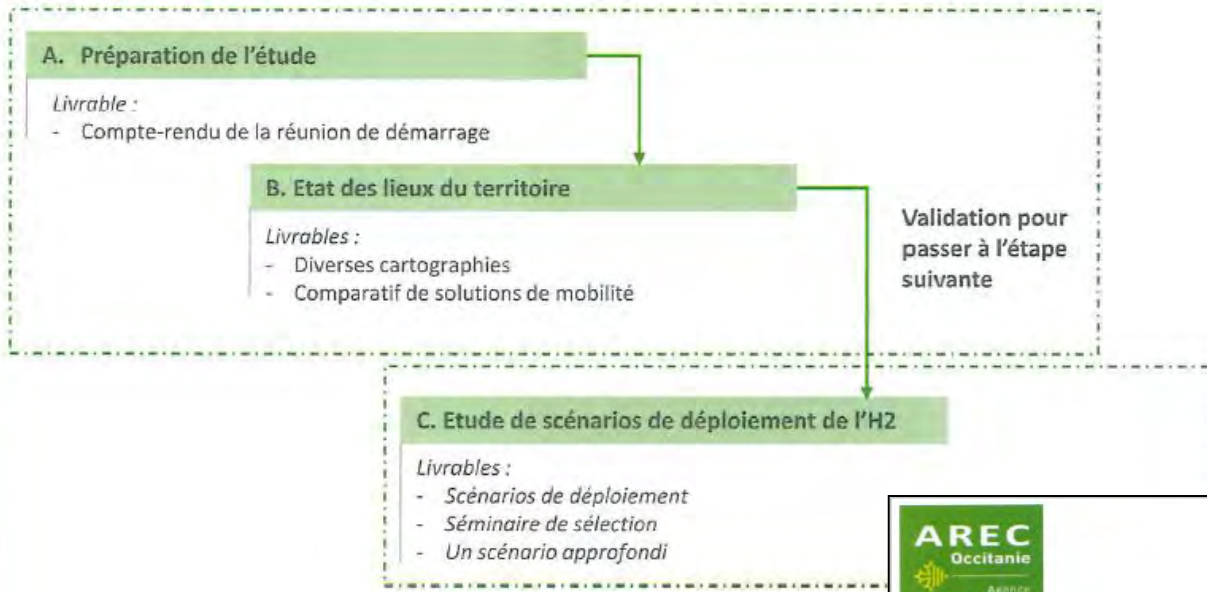
Avril 2022

Livrables

- Des fiches synthétiques (une par scénario)
- Animation d'un atelier de discussion des scénarios

Phasage de la mission

Étude stratégique



Partie 1
Contexte, enjeux, compréhension du besoin

Partie 2
L'intervention de l'AREC

Partie 3
Démarche et proposition de valeur

Partie 4
Planning et proposition financière

Planning prévisionnel

Etude stratégique

A. Préparation de l'étude
Septembre 2021

B. Etat des lieux du territoire
Janvier 2022

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2
Avril 2022

Budget prévisionnel

Etude stratégique

A. Préparation de l'étude
1 700 € HT

B. Etat des lieux du territoire
18 700 € HT

C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2
9 350 € HT

Chiffrage de la mission

Mission	Sous-Mission	Tâches	Nombre de jours nécessaires	Coût associé
Etude d'opportunité	A. Préparation de l'étude	Réunion de démarrage (préparation, CR, ...)	2,0	1 700 € HT
	B. Etat des lieux du territoire	inventaire des acteurs de l'énergie et des personnes (producteur d'énergie, producteur de gaz, opérateurs de flottes, industriels consommateur H2)	2,0	1 700 € HT
		Cartographie du territoire - Moyens de production EnR - en exploitation ou en instruction	2,0	1 700 € HT
		Cartographie du territoire - Par usages (mobilité, industrie) et par secteur géographique	4,0	3 400 € HT
		Cartographie des potentiels utilisateurs (entretiens, 20 max)	10,0	8 500 € HT
		Analyse + Synthèse	2,0	1 700 € HT
		Benchmark sur les usages de mobilité H2, sur le marché ou en développement (disponibilité, coûts investissement,...)	1,0	850 € HT
		Réaliser un comparatif détaillé des coûts d'acquisition entre des véhicules fonctionnant à l'hydrogène et des véhicules fonctionnant au diesel, ou à l'électrique, ou GNV	1,0	850 € HT
	C. Etude de scénarios de déploiement de l'H2	Définition des scénarios	8,0	6 800 € HT
	Gestion de projet	Réunions Gestion de projet	2 Réunions du COPIIL (= 2 demi-journées) et suivi du projet	4,5
Coordination équipe projet (2h par mois)			2,0	1 700 € HT
TOTAL			41,5	35 275 € HT

Elaboration d'un projet pilote

	Descriptif	Calendrier pressenti (durée)	Budget / temps à passer pressenti
Elaboration d'un projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> Élaborera une pré analyse environnementale (émissions évitées) Calculer des TCO Évaluer/définir le potentiel, les freins/champ de contraintes (phase 1 + lecture docs type PCAET) Proposera les acteurs à associer et la structure de portage 	2 mois	14 JH

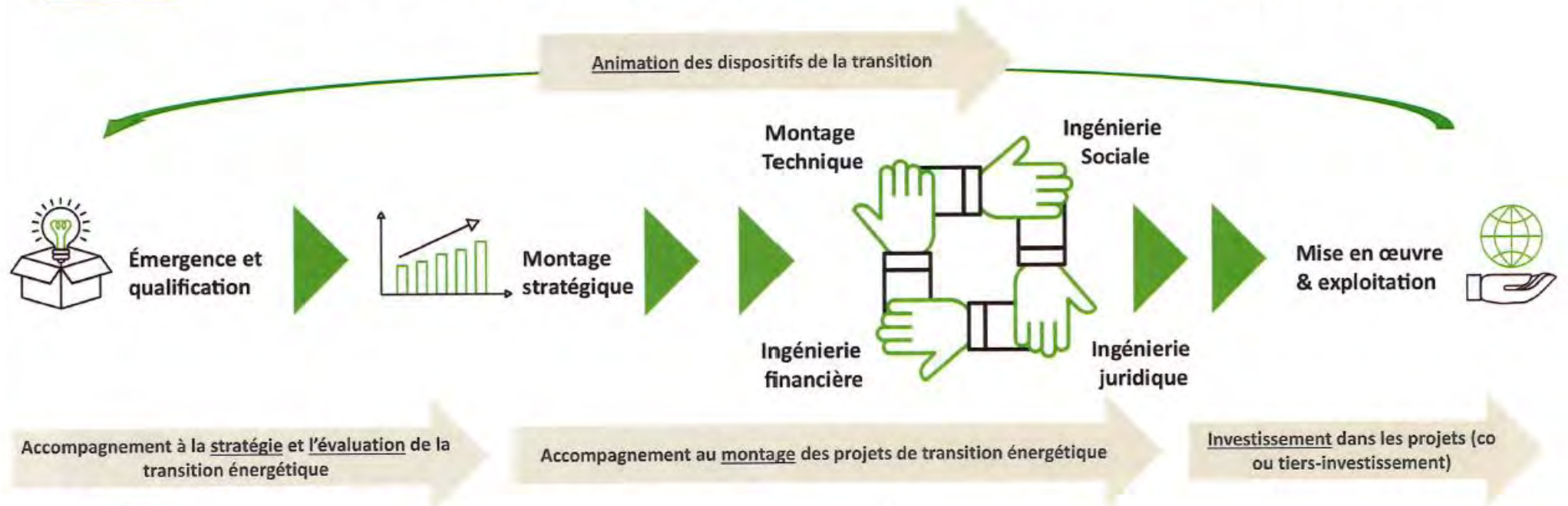
Accompagnement à la réalisation du projet pilote

	Descriptif	Calendrier pressenti (durée)	Budget / temps à passer pressenti
E.1 Elaboration du dossier projet à présenter aux financeurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les spécificités des demandes de présentation des dossiers des différentes EPCI et rédaction d'un dossier de présentation du projet satisfaisant aux exigences des organismes de financements Proposer un argumentaire adapté à ces demandes 	1 mois	4 JH
E.2 Accompagnement montage de dossier (AAP ADEME ou Région)	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des équipes Validation du périmètre du projet Définition de la stratégie de déploiement industriel et commercial AAP - Préparation du volet financier AAP - Préparation du volet technique et dépôt du dossier Gestion sous-traitance Définition du contour du projet (production centralisée ou non, capacité production et distribution d'H2, nombre de station) 	3,5 mois	23 JH
E.3 Accompagnement création d'une SPV spécifique au projet	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des acteurs impliqués/envisagés Echanges (dont une réunion) avec les acteurs de la SPV pour s'accorder sur le niveau d'implication de chacun, et des fonds de la SPV (part fond propre / capital social, ...) Rédaction du cadre juridique et des conventions de partenariat entre la SPV et les acteurs Gestion sous-traitance 	2,5 mois	13,5 JH

Liste des autres accompagnements possibles

	Descriptif	Calendrier pressenti (durée)	Budget / temps à passer pressenti
Transcription de la stratégie en fiches-actions	<ul style="list-style-type: none"> • Etapes à réaliser • Echéances et délais envisagés pour la mise en oeuvre du projet • Moyens financiers à mobiliser • Acteurs concernés • Aspects administratifs, réglementaires et le niveau d'engagement attendu par les partenaires institutionnels • Subventions potentielles mobilisables • Contraintes spatiales dans le cas d'aménagements • Cahier des charges du projet pilote 	1,5 mois	13 JH
Etat des lieux détaillé du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de la production d'énergie locale non renouvelable • Cartographie approvisionnement hors EnR (apport GNV, diesel, essence, charbon, gaz) • Maillage des utilités (point d'eau, branchement électrique, distance entre poste source ...) 	1 mois	7 JH
Acculturation à l'hydrogène	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un argumentaire de sensibilisation à destination des prospects utilisateurs de l'hydrogène (bénéfices économiques, environnementaux, ...) • Fournir un argumentaire justifiant le choix d'un véhicule à l'H2 eu lieu d'un autre carburant 	1 mois	7 JH
Précision sur la strategy-model du périmètre de l'étude (pour identifier au maximum une dizaine de « zones types »)	<ul style="list-style-type: none"> • Critères énergétiques : enjeux énergétiques et localisation des gisements • Caractéristiques spécifiques du territoire : problématiques socio-économiques ou environnementales particulièrement liées aux enjeux énergétiques • Les dynamiques territoriales à l'oeuvre : zones de développement de l'habitat, de l'industrie, de développement des infrastructures de transport actuelles et futures.... 	2 mois	15 JH

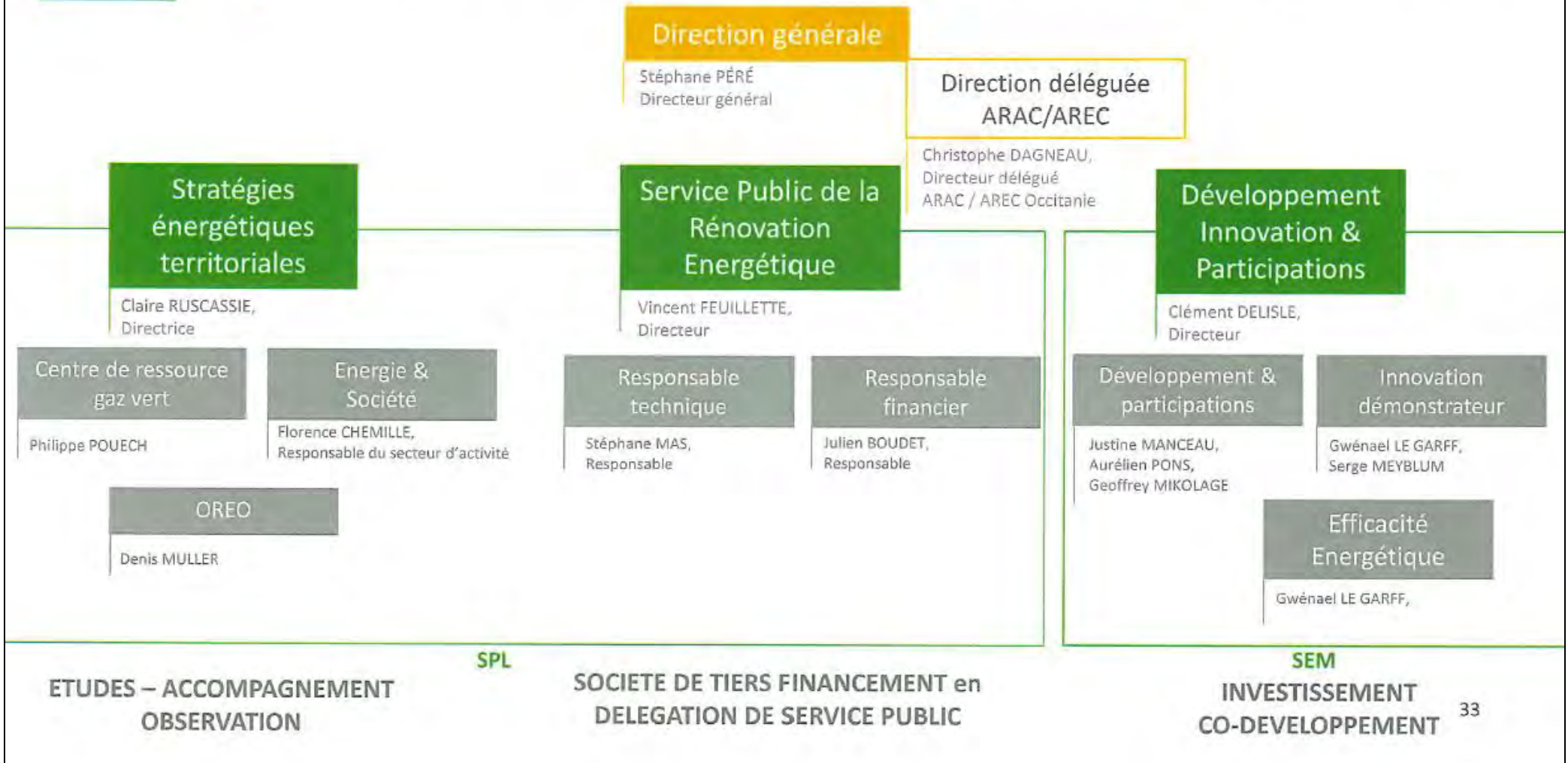
Une fabrique de solutions pour faciliter la transition énergétique et climatique des territoires



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES TERRITOIRES EN TRANSITION DE L'IDÉE JUSQU'À LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION DE LEURS PROJETS



3 Secteurs d'activité, 2 outils juridiques : 1 SEM - 1 SPL



UNE APPROCHE PERSONNALISÉE

CE QUE L'AREC VOUS APPORTE

- Proposer des solutions adaptées
- Favoriser l'appropriation de chaque projet
- Faciliter la gouvernance des projets
- Faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires



DE L'IDÉE AU PROJET

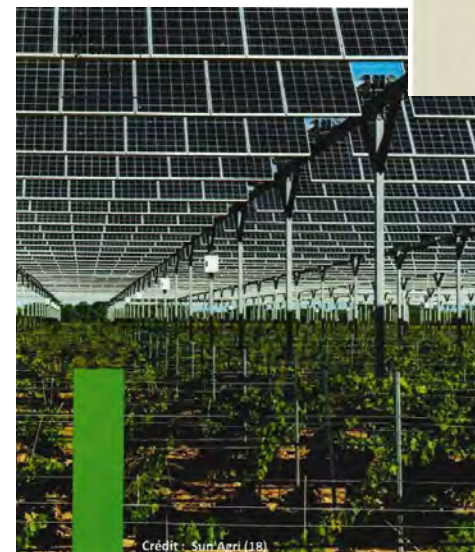


Émergence et qualification



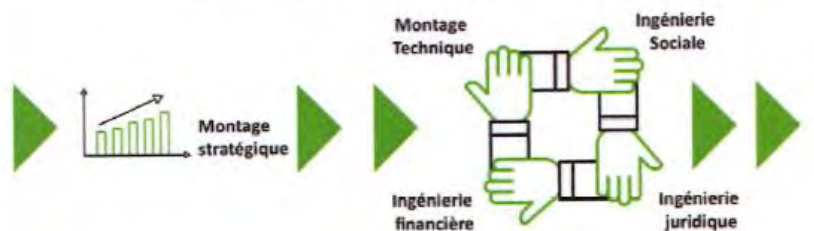
CE QUE L'AREC VOUS APPORTE

- Proposer des solutions adaptées
- Favoriser l'appropriation de chaque projet
- Faciliter la gouvernance des projets
- Faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires



Crédit : Sud'Agril (18)

LA FABRIQUE DU PROJET

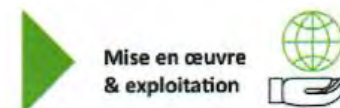


COMMENT L'AREC VOUS ACCOMPAGNE

- Ingénierie technique : montage technique & choix des technologies
- Ingénierie sociale : méthodologie pour favoriser l'appropriation sociale par les usagers, acteurs, et parties prenantes
- Ingénierie financière : analyse des études économiques, montage des plans de financement. Accompagnement à la recherche de subventions
- Accompagnement à la structuration juridique et financière d'une société de projet



LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



COMMENT L'AREC VOUS ACCOMPAGNE

- Mise à disposition de données via l'Observatoire Régional de l'Énergie Occitanie (OREO)
- Offre d'ingénierie territoriale en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique et du développement de la production d'énergie renouvelable
- Montage de dossier et porter à connaissance des dispositifs
- Accompagnement des territoires dans la mise en œuvre des plans d'action liés à la Transition énergétique
- Financement de projet
- Suivi et évaluation de projet



Annexe 2

Convention portant sur la réalisation de prestation de services entre la communauté de communes Cagire Garonne Salat et le Syndicat des Ecoles des Trois Vallées

entre

la communauté de communes Cagire Garonne Salat, représentée par son Président François ARCANGELI, autorisé à signer par délibération du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021

le syndicat des écoles des trois vallées, représenté par sa Présidente Muriel SAGET, autorisée à signer par délibération di comité syndical en date du

1. Objet

Par la présente convention, le Syndicat des Ecoles des Trois Vallées confie à la Communauté de communes, en prestation intégrée de services, le poste d'animateur périscolaire sur le site d'Estadens, relevant prioritairement de la comptabilité, sur le fondement de l'article L. 5214-16-1 du CGCT.

Le temps de travail est estimé sur la base de 7 heures hebdomadaires.

Le Syndicat des Ecoles des Trois Vallées dispose au fil de l'exécution de cette convention du droit de formuler des instructions et des recommandations sous réserve :

- de ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes qui serait accepté par les deux parties) ;
- de ne pas de ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- de ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- de ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

La mission est effectuée dans les locaux d'accueil de loisirs du Syndicat des Ecoles des Trois Vallées à Estadens.

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui travailleront sur ce dossier.

La Communauté peut refuser d'exécuter cette prestation si des règles déontologiques le lui imposent, si la Communauté se trouve à devoir travailler via cette mission contre les intérêts d'autres de ses membres, ou si une infraction semble risquer d'être constituée au fil des instructions qui lui sont données au titre des présentes.

2. Durée d'exécution de la prestation

La convention est conclue à compter du 2 septembre 2021 au 31 décembre 2021.

3. Prix de la prestation

La prestation sera remboursée en fin de prestation à la communauté de communes par le syndicat sur la base des heures réellement effectuées et de la rémunération des agents affectés à la mission, complété des éléments complémentaires éventuels (frais de déplacement ou autre).

Le paiement des prestations s'effectuera conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propres.

4. Confidentialité

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés dans le cadre de la prestation ou qui sont produits dans le cadre de son exécution sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable du syndicat.

Par ailleurs, la Communauté se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du syndicat.

La Communauté garantit par ailleurs qu'il tiendra ses agents informés des termes de la présente convention et se porte fort du respect par ceux-ci des obligations en résultant.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la communauté
de communes Cagire Garonne Salat

La Présidente du syndicat
des Ecoles des Trois Vallées

François ARCANGELI

Muriel SAGET